

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

..... Delineation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisees ou destinees a etre urbanisees	Zones d'habitation	Zones d'activites
HAB-1 zone d'habitation 1	ECO-1 zone d'activites economiques communale type 1	ECO-1 zone d'activites economiques communale type 1
HAB-2 zone d'habitation 2	ECO-2 zone d'activites economiques communale type 1 « Bioparc »	ECO-2 zone d'activites economiques communale type 2
Zones mixtes	MIX-1 zone d'activites economiques communale type 2	MIX-1 zone d'activites economiques communale type 2
MIX-2 zone mixte urbaine	MIX-2 zone mixte urbaine « Bruyeres et Jons »	MIX-2 zone de sports et de loisirs
MIX-3 zone mixte urbaine « Mifeld »	MIX-3 zone mixte urbaine « Schilas »	MIX-3 zone de sport de loisir - camping
MIX-4 zone mixte rurale	MIX-4 zone mixte rurale	MIX-4 zone de sport de loisir - champs de tir
Zones de batiments et d'equipements publics	BEP zone de batiments et d'equipements publics	BEP zone de sport et de loisir - equitation
BEP POS zone de batiments et d'equipements publics - BEP POS	BEP POS zone de batiments et d'equipements publics - BEP POS	BEP POS zone de sport de loisir - plan air
EP POS zone de batiments et d'equipements publics - EP POS	EP POS zone de batiments et d'equipements publics - EP POS	EP POS zone speciale « Jons »
Zone verte	Zone agricole	Zone de sports et de loisirs
Zone forestiere	Zone de parc public	Zone de sports et de loisirs
	Zone de verdure	Zone de sports et de loisirs

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012

—	limite du territoire communal
—	limite parcellaire
□	batiment existant
□	toponyme
□	numero de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

□	batiment existant (BD-Topo)
□	batiment existant (orthophoto) / visite des lieux DM
□	batiment detruit (orthophoto) / visite des lieux DM
□	cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
□	etang / surface hydrographique (in/vis) (BD-Topo)
□	rue nouvelle (orthophoto)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.

Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'erreur, l'astreil cadastral des fonds communaux est à consulter.

ZONES SUPERPOSEES

□	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
NQ-HQ-01	numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
□	Zone d'aménagement différé
ZAD-HW-01	numéro de la zone d'aménagement différé
□	Zones de servitude « urbanisation »
□	servitude « urbanisation » - corridor écologique
□	servitude « urbanisation » - élément naturel
□	servitude « urbanisation » - intégration paysagère
□	Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »
□	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
□	Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
□	secteur protégé de type « environnement construit »
□	construction à conserver
□	peil patrimoniale à conserver
□	alignement d'une construction existante à préserver
□	gabarit d'une construction existante à préserver
□	Zones de bruit à 65 dB
□	Administration (Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'airport, le rail et les routes nationales) (SDN3, 2011)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

□	à l'aménagement du territoire
□	POS « Aéroport et environs »
□	POS de 17 mai 2008 relatif à l'élargissement de la piste d'atterrissage de l'aéroport d'Entzheim
□	POS « Station de base pour réseaux publics de communications mobiles »
□	POS de 25 janvier 2008 relatif à l'élargissement de la piste d'atterrissage de l'aéroport d'Entzheim
□	à la protection de la nature et des ressources naturelles
□	Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZPI Roserbarren (ZPI 49)
□	Administration de la Nature et des Forêts (DNR) depuis 1984
□	Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
□	Administration de la Nature et des Forêts (DNR) depuis 2004 - Zones Natura 2000 - Zones spéciales de conservation - ZSC - Zones spéciales de conservation
□	à la protection des sites et monuments nationaux
□	Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
□	Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets classés monuments nationaux du 15 janvier 2019
□	à la gestion de l'eau
□	Zone de protection inondable (ZPS I)
□	Administration de la Gestion de l'eau, Division des eaux souterraines et des eaux pluviales, Zone de protection d'eau potable créée par règlement grand-ducal, 2013
□	Zone de protection algues (ZPS II)
□	Administration de la Gestion de l'eau, Division des eaux souterraines et des eaux pluviales, Zone de protection d'eau potable créée par règlement grand-ducal, 2013
□	Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
□	Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 1/5), 2013
□	Zone inondable - HQ100 (très probable)
□	Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 1/10), 2013
□	Zone inondable - HQ extrême (très probable)
□	Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 1/100), 2013
□	aux réseaux d'infrastructures de transport national
□	Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Schilas
□	La loi du 20 août 2013 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et au réaménagement de la rue des Schilas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

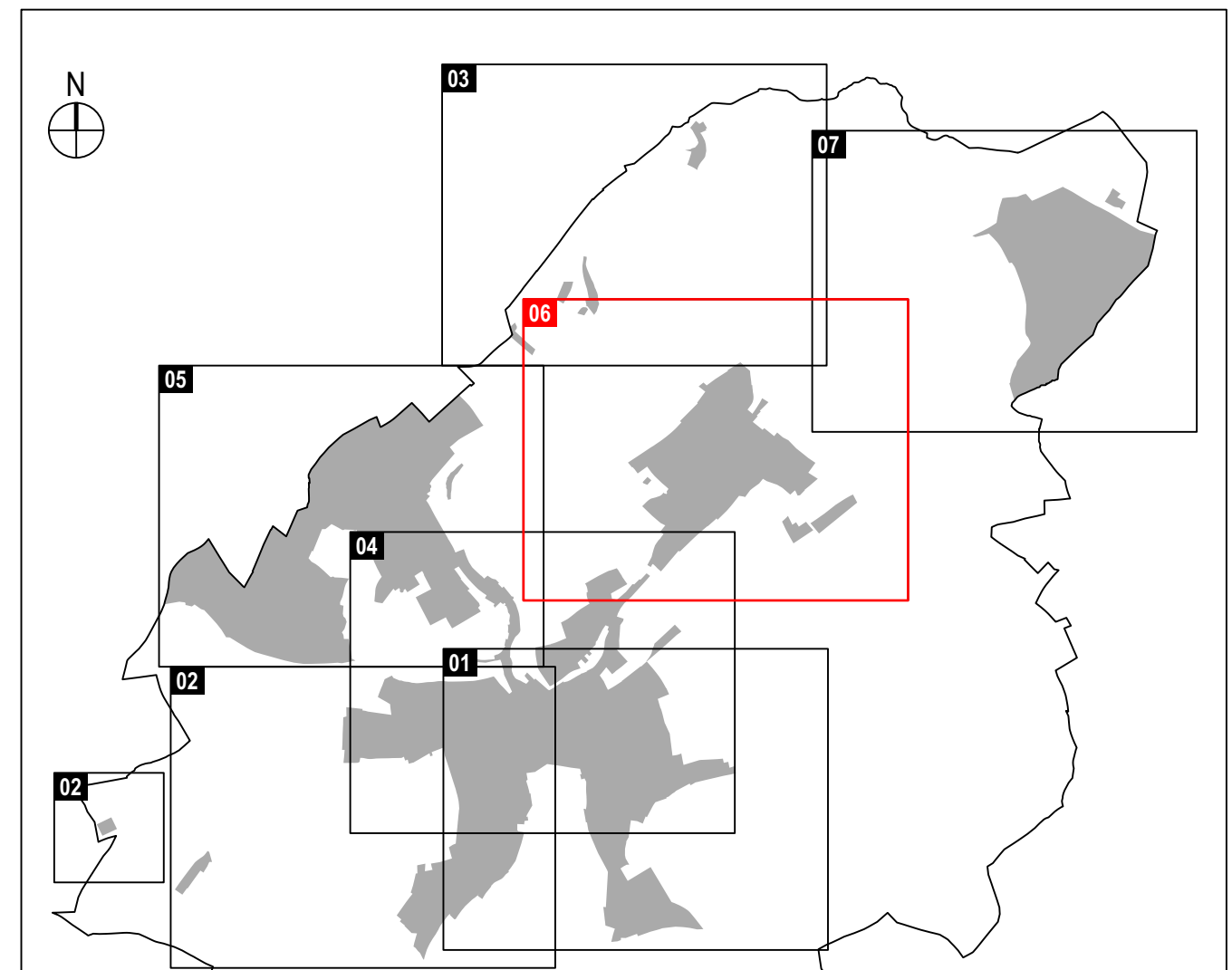
□	Plan d'aménagement particulier approuvé
□	N° du plan d'aménagement particulier approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

□	Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)
□	Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		COS		CUS		DL	
NQ-IZ-01 HAB-1/BEP	max.	0,30	0,50	13			
	min.	0,50	0,80				
	CSS	0,50	DL	13			
NQ-IZ-02 HAB-1	max.	0,45	0,60	32			
	min.	0,65	0,80				
	CSS	0,65	DL	32			
NQ-IZ-03 HAB-2	max.	0,50	0,90	70			
	min.	0,70	1,00				
	CSS	0,70	DL	70			
NQ-IZ-04 HAB-2	max.	0,45	0,90	23			
	min.	0,65	1,00				
	CSS	0,65	DL	23			
NQ-IZ-05 HAB-1	max.	0,50	0,45	26			
	min.	0,65	0,80				
	CSS	0,65	DL	26			
NQ-IZ-06 MIX-r	max.	0,40	0,70	44			
	min.	0,60	0,80				
	CSS	0,60	DL	44			
NQ-IZ-07 MIX-r	max.	0,50	0,90	50			
	min.	0,75	1,00				
	CSS	0,75	DL	50			
NQ-IZ-08 MIX-r	max.	0,50	0,80	30			
	min.	0,65	0,90				
	CSS	0,65	DL	30			
NQ-IZ-09 MIX-r	max.	0,40	0,70	28			
	min.	0,60	0,80				
	CSS	0,60	DL	28			
NQ-IZ-10 HAB-2	max.	0,55	0,90	85			
	min.	0,75	1,00				
	CSS	0,75	DL	85			
NQ-IZ-11 HAB-2	max.	0,55	0,90	77			
	min.	0,75	1,00				
	CSS	0,75	DL	77			
NQ-IZ-12 HAB-1/HAB-2	max.	0,40	0,50	25			
	min.	0,60	0,70				
	CSS	0,60	DL	25			



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE 474, ROUTE DE THIONVILLE, 5888 HESPERANGE TELEPHONE 360 8881 TELECOPIE 360 906		DATE: 20/04/2019
MATRE D'ŒUVRE DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 1161, 63 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CHARLOTTE 1161 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 888 11 TELECOPIE 263 888 50 FLANDRISCHE STRASSE 4 50574 KÖLN ALLEMAGNE TELEPHONE 0211 930 888-0 TELECOPIE 0211 930 888-50		DATE: 20/04/2019
SAISNE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 20/04/2019
COMMISSION D'AMENAGEMENT		DATE: 20/04/2019
VOTE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 20/04/2019
MINISTRE DE L'INTERIEUR		DATE: 20/04/2019
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		DATE: 20/04/2019
MODIFICATIONS		
f	na	15.04.2019
g	na	15.04.2019
d	na	15.04.2019
e	na	08.12.2018
h	na	17.12.2018
i	na	04.11.2019
INDICE	NOM	DATE
DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS		
OBJET LOCALITE ITZIG		
Version coordonnée		
DESS.	PH. BKA	18.02.2019
CONTR.		
RESP.		
N° PROJET	N° PLAN	INDICE
1335	H - P A G - 0 6	e
FORMAT 138 x 78,8 CM		ECHELLE 1:2.500

© GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE (ACT) 2016 PCF012 (BASE TOPOGRAPHIQUE) DE LUXEMBOURG (BA-12-2004) ORTHOPHOTOS (B1)